



AVIS AU CONSEIL N^o 09-02

Objet : Le plan opérationnel de 2010, le plan stratégique pour 2010 à 2015 et la gouvernance de la CCE

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord[, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

S'ÉTANT RÉUNI avec le personnel du Secrétariat chargé des programmes en septembre 2009 à Montréal, au Canada, afin d'étudier les premières ébauches des projets à intégrer au plan opérationnel de 2010;

AYANT EXAMINÉ une analyse des projets réalisés en 2009, distribuée le 23 octobre, ainsi que la première ébauche du plan opérationnel, distribuée le 20 novembre, et ce, au cours de la séance de travail qu'il a tenue le 2 décembre à Los Cabos, au Mexique;

RECONNAISSANT que la CCE est actuellement au cœur d'une période de transition réclamant la mise en œuvre de mesures qui serviront de fondement à l'établissement du plan stratégique pour 2010 à 2015;

SOUMET les observations et commentaires suivants à l'attention du Conseil :

Le CCPM recommande au Conseil et au Secrétariat d'adopter un « nouveau plan transitoire » afin de s'attaquer aux questions qui suivent :

La gouvernance et l'efficacité des activités de la CCE :

- Le CCPM recommande que les trois principaux organes de la CCE collaborent à la mise en place d'un processus d'évaluation de l'efficacité de la structure fonctionnelle, opérationnelle et thématique de cette dernière.

- Le CCPM est en train d'évaluer son propre degré d'efficacité et prévoit modifier la manière dont il fonctionne ainsi que celle dont il communique avec les intervenants dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Cette démarche consiste notamment à ce que le CCPM tienne des réunions publiques, des consultations et des activités de sensibilisation, dont il présentera les conclusions aux Parties avant la séance ordinaire que le Conseil tiendra en 2010.
- Jusqu'à ce qu'un nouveau directeur de la CCE soit nommé, le CCPM recommande aussi de n'apporter aucun changement au niveau des cadres dirigeants, des gestionnaires de projet et de leurs principaux collaborateurs dont le contrat prendra fin au cours de la période de transition. Afin d'assurer une continuité harmonieuse des activités, il faudrait plutôt proroger temporairement celui-ci jusqu'à ce que le nouveau directeur exécutif ait eu la possibilité d'évaluer leurs compétences professionnelles et les programmes stratégiques en cours. Cela lui permettra de nommer des employés, lorsqu'il l'estimera nécessaire, en fonction de sa vision de la gestion.

Le plan opérationnel de 2010 et le plan stratégique pour 2010 à 2015 :

- Le CCPM a pris note des efforts que le Secrétariat a déployés afin de colliger les ébauches de proposition de projet pour le plan opérationnel de 2010 en vue de les soumettre à l'examen du Conseil, mais tout en sachant que plusieurs de ces ébauches ont découlé d'un examen de tous les projets et activités de 2009 visant à mettre un terme aux travaux en cours, et ce, sans proposer de nouveaux projets. Le CCPM est entièrement en accord avec cette manière de procéder.
- Dans la même ligne de pensée, le CCPM est d'avis qu'il faudrait différer les nouvelles propositions de projet jusqu'à ce que le Conseil ait déterminé en quoi consistera le plan stratégique pour 2010 à 2015. Lorsque cela sera explicite, le CCPM incite la CCE à établir un nouvel ensemble de critères afin d'évaluer les résultats des projets et des activités qu'elle soutient, et ce, en se servant du principe directeur que constitue la relation entre l'environnement et le commerce. Ces critères devront compter des documents déterminés à produire ainsi que des échéances précises à cette fin.
- Afin d'accélérer l'approbation et la distribution des plans opérationnels de la CCE, le CCPM invite le Conseil à adopter un budget pluriannuel.
- Le CCPM appuie par ailleurs la proposition du Secrétariat consistant à instaurer un programme de subvention pour des projets communautaires, car il estime que cela accroîtra la participation des divers intervenants aux activités de la CCE et renforcera les mécanismes d'intégration du commerce et de l'environnement. Il recommande cependant que ce programme ait une durée minimale de cinq ans afin de garantir sa réussite. S'il durait moins longtemps, il ne susciterait que de faux espoirs. Le CCPM recommande que cet important projet fasse partie du nouveau plan stratégique.

Les communications sur les questions d'application :

- Le CCPM est d'avis qu'il faudrait mener une analyse exhaustive du processus relatif aux communications sur les questions d'application en vue de renforcer la structure et les capacités du Secrétariat, de raccourcir le délai de traitement de ces communications, de favoriser la transparence tout en intégrant le processus d'information et de diminuer les conflits d'intérêts parmi les parties prenantes.

Une stratégie de communication :

En dernier lieu, le CCPM incite la CCE à mener une étude sur sa notoriété dans les trois pays en déterminant à quel point la population sait qu'elle existe et quelles sont ses fonctions. Cela lui permettra d'élaborer une stratégie de communication qui s'avère indispensable pour renforcer la participation des intervenants aux activités.

**Approuvé par les membres du CCPM
le 10 décembre 2009**